

# Calais : comment des bénévoles deviennent "passeurs malgré eux"



Par [Yann Thompson](#) FRANCE TV info - 18/1/2016

[http://www.francetvinfo.fr/france/nord-pas-de-calais/migrants-a-calais/calais-comment-des-benevoles-deviennent-passeurs-malgre-eux\\_1270199.html](http://www.francetvinfo.fr/france/nord-pas-de-calais/migrants-a-calais/calais-comment-des-benevoles-deviennent-passeurs-malgre-eux_1270199.html)

**Une Britannique a été condamnée à un an de prison, en novembre, pour avoir caché un migrant mineur dans sa voiture. Elle est rejugée, lundi, en appel, à Rouen.**



Par [Yann Thompson](#)

C'est le procès d'une femme "*en état de choc*" qui s'ouvre, lundi 18 janvier, en Seine-Maritime. Quatre jours après la [quasi-relaxe](#) dont a bénéficié le bénévole britannique [Robert Lawrie](#) à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), une de ses compatriotes de 41 ans revient devant la justice

française, à la cour d'appel de Rouen, pour avoir tenté de sauver un mineur syrien de la "jungle" de Calais. En première instance, en novembre, à Dieppe, elle avait été condamnée à un an de prison ferme et à cinq ans d'interdiction du territoire.

Ce 10 novembre, Roisin B. est interpellée, peu avant d'embarquer sur un ferry, avec un Syrien de 15 ans dans son coffre. Cette mère de famille dit avoir agi par "*compassion pour les migrants*", selon ses propos rapportés par [Paris Normandie](#). A l'annonce de son incarcération, son monde s'écroule. "*Elle était extrêmement choquée, tremblante, elle ne pensait pas un seul instant qu'on l'enverrait en prison, raconte, à francetv info, son avocate, Najma Ouchene. Pour elle, elle intervenait dans un cadre humanitaire.*"

## "Compassion" ou "criminalité organisée" ?

Si le parquet reconnaît la "*bonne volonté*" de la bénévoles, qui s'est rendue plusieurs fois dans la "jungle" de Calais pour y donner des vêtements et servir des repas, il s'interroge sur une possible manipulation de la femme par un réseau de passeurs. Le geste de Roisin B. a été commis à l'initiative d'un migrant, avec lequel elle avait sympathisé à Calais et qui avait réussi à rejoindre l'Angleterre. Il l'avait alors, selon elle, "*suppliée*" d'aller chercher "*un ami à lui, pour qui il était très inquiet*", à Calais. Elle avait accepté, en échange de 500 livres (662 euros) pour les frais d'essence et de ferry.



"*Nous avons ici l'ébauche d'une organisation relevant de la criminalité organisée et du trafic d'êtres humains*, indique, à francetv info, Sophie Bot, substitut du procureur de Dieppe. *Nous avons déjà eu des procédures avec un mode opératoire identique, où des personnes lambdas sont recrutées en Angleterre et envoyées en France pour un rendez-vous près de la 'jungle'.*"

## "Dur de rester insensible à la situation à Calais"

"*Il est dur pour nous, en tant qu'humanitaires, de rester insensibles à la situation des enfants dans la jungle de Calais*", a expliqué Christian Salomé, jeudi, devant le tribunal de Boulogne-sur-Mer. Le président de l'association L'auberge des migrants était cité comme témoin au procès de Rob Lawrie, jugé pour avoir tenté de conduire une fillette afghane en Angleterre. "*Je comprends très*

*bien que certains veuillent sortir des gens de Calais."*

Face au juge, Rob Lawrie, ancien militaire britannique de 49 ans, pris de tremblements, n'a pas caché sa "peur" d'être envoyé en prison pour son acte "stupide". Lui qui a sacrifié sa vie familiale et professionnelle pour apporter son aide dans le camp de Calais se retrouvait poursuivi pour "aide à la circulation irrégulière d'un étranger". La même qualification est régulièrement retenue contre les passeurs qui monnaient leurs services contre plusieurs milliers d'euros. Il a finalement été acquitté de ce chef.

## L'argent au cœur des débats

Deux bénévoles britanniques, deux gestes de "compassion", mais deux peines différentes ? "La frontière est très fine entre le fait d'aider un enfant et le fait de contribuer à l'immigration clandestine", reconnaît Rob Lawrie. Si, contrairement à sa concitoyenne, il n'a pas été incarcéré, c'est en partie parce que son geste n'était ni prémédité, ni assorti d'un quelconque échange financier.

A l'audience, le procureur a reconnu que le père de famille avait agi de manière désintéressée et qu'il ne relevait ni "des filières quasiment mafieuses", ni "de ces particuliers opportunistes en contact avec des passeurs pour se faire de l'argent".



Roisin B., elle, a commis l'erreur de parler finances, même pour un profit dérisoire. "Le côté compassionnel me paraît difficile à retenir dès lors qu'il y a rémunération", glisse la représentante du parquet de Dieppe, Sophie Bot. Les conditions de transport du jeune Syrien ont également pesé dans la balance. "Ce mineur est resté plus de quatre heures dans le coffre de la voiture, sans aération, avec juste une bouteille d'eau et une bouteille vide pour uriner. C'était dégradant, inhumain."

## Une bénévole française condamnée à du sursis

Ces cas de "bénévoles-passeurs" dans le nord de la France sont-ils fréquents ? Non. Francetv info n'a retrouvé la trace que d'un autre cas, en octobre. Une Boulonnaise de 47 ans a été arrêtée sur le port de Calais avec deux migrants pakistanais dans son coffre, rapporte [La Voix du Nord](#).

Cette mère de famille divorcée était tombée amoureuse, fin 2014, dans la "jungle", d'un migrant indien, qui avait ensuite réussi à rejoindre le Royaume-Uni. L'homme lui avait alors demandé de transporter des personnes depuis Calais, ce qu'elle avait fait une première fois en août, avec succès. Pour le passage des deux Pakistanais, deux mois plus tard, elle devait percevoir 1 100 livres (1 437 euros). Elle a écopé de six mois de prison avec sursis.

## **" J'ai été approché par un homme afghan "**

*"La première chose que l'on dit aux bénévoles qui arrivent dans la 'jungle', c'est qu'ils vont rencontrer des gens passionnants, à qui il va être difficile de dire 'non', indique, à francetv info, Christian Salomé, de L'Auberge des migrants. Je connais bien sûr des bénévoles qui ont fait la traversée sans se faire prendre."*

Selon le responsable associatif, les réseaux de passeurs cherchent rarement à entrer en contact avec les bénévoles. Des tentatives d'approches peuvent toutefois survenir, en misant sur la naïveté des intervenants. *"J'ai été approché par un homme afghan avec un passeport britannique, raconte Rob Lawrie à francetv info. Il est venu dans ma chambre d'hôtel et m'a proposé 5 000 livres [6 548 euros] pour prendre un riche réfugié syrien. Il m'a donné les détails du plan. Je lui ai mis mon poing dans la figure et je l'ai laissé dans le couloir."*

# Calais : bénévole devenue passeuse, une Britannique exprime ses "regrets" lors de son procès

En première instance, en novembre, Roisin B. avait été condamnée à un an de prison ferme. Elle a été rejugée, lundi, en appel. La décision sera rendue mercredi.



Envoyé spécial à Rouen [Yann Thompson](#) FRANCE TV INFO - 19/1/2016

- [http://www.francetvinfo.fr/france/nord-pas-de-calais/migrants-a-calais/calais-benevole-devenue-passeuse-une-britannique-exprime-ses-regrets-lors-de-son-proces\\_1275259.html](http://www.francetvinfo.fr/france/nord-pas-de-calais/migrants-a-calais/calais-benevole-devenue-passeuse-une-britannique-exprime-ses-regrets-lors-de-son-proces_1275259.html)

A l'issue des débats, le président de la cour d'appel de Rouen donne, une dernière fois, la parole à

la prévenue. Cela fait des jours, peut-être même des semaines, que Roisin B. attend ce moment. La Britannique de 41 ans vient de passer deux mois en prison, en Seine-Maritime, loin de sa famille, sans proche à qui dire sa souffrance. D'une main tremblante, elle déplie une feuille de papier A4 et s'adresse enfin à la cour. *"Je vous ai écrit quelque chose qui me vient du cœur."*

Le texte, traduit en français par un enseignant de la maison d'arrêt, est lu par une interprète. *"Je regrette profondément ce que j'ai fait."* Les phrases s'enchaînent et rebondissent contre les boiseries de la salle d'audience, sans que Roisin B. n'ait besoin d'en saisir le sens. Elle a chaque mot de la version anglaise en tête. Les yeux de la grande blonde débordent de larmes à l'évocation de son fils de 14 ans, resté en Angleterre. *"Je l'ai élevé seule, nous partageons un lien fort, j'espère que vous me permettrez de rentrer à la maison"*, lit l'interprète.

## " Je voulais agir "

En ce lundi 18 janvier, le retour de Roisin B. dans la banlieue de Londres n'est pas prévu avant de longs mois. Le 12 novembre, en première instance, la prévenue a été [condamnée](#) par le tribunal correctionnel de Dieppe à un an de prison ferme pour "aide à la circulation irrégulière d'un étranger". Il lui est reproché d'avoir dissimulé un mineur syrien dans son coffre, le 10 novembre, pour lui permettre de quitter la ["jungle" de Calais](#) et le conduire en Angleterre. Reconnaisant les faits, mais dénonçant la sévérité du jugement, elle a fait appel.

Les déboires de cette serveuse sont nés d'une rencontre, en octobre, dans le camp calaisien. Bénévole depuis peu, Roisin B. se lie avec "Shwan", un migrant irakien. L'homme réussit à rejoindre l'Angleterre et à retrouver la trace de Roisin, son *"amie"*, avec qui il entretient des *"relations intimes"*, selon l'expression du président de la cour. C'est là que "Shwan" la convainc d'aller chercher un migrant syrien à Calais. Il lui donne 500 livres (655 euros) pour la défrayer et lui conseille de passer par Dieppe, où les contrôles de sécurité sont *"moins nombreux"*.

- *"Estimez-vous avoir été utilisée par cet ami ?"* demande le président.

- *"Je ne sais pas, répond la prévenue. Je pensais vraiment que c'était une bonne personne, qui voulait aider. Mon jugement a été guidé par l'émotion. Je voulais agir, tant j'avais été touchée par la situation à Calais."*

## " Sa motivation pose question "

Devant Roisin B., l'avocate générale fait part de ses doutes. *"Ce qui pose question, c'est la motivation de cette jeune femme, qui vient de soutenir qu'elle a agi par souci d'autrui, expose-t-elle. L'argument n'est pas recevable, car tout milite en sens contraire dans le dossier."* Comme pour démontrer que la prévenue a agi par intérêt financier, la représentante du parquet rappelle que la prévenue *"boucle ses fins de mois"* en exerçant l'activité d'escort-girl, autrement dit de prostituée de luxe, à Londres.

Autre reproche adressé à la bénévole : le Syrien de 15 ans a été caché pendant plusieurs heures dans le coffre de la voiture, avec une bouteille d'eau et une bouteille vide pour uriner. *"Elle a eu peu d'égards pour ce jeune"*, dénonce mollement l'avocate générale, qui requiert une confirmation de la peine de première instance.

## " Une peine disproportionnée "

Tandis que sa cliente avale péniblement une gorgée d'eau, l'avocate de la Britannique monte au

créneau pour détruire le portrait brossé par le parquet. *"Vous doutez de ses motivations humanitaires ? Elle a dépensé ses économies pour les migrants de Calais, elle leur a donné des vêtements et leur a servi des repas, ses derniers sous lui ont même servi à acheter du pain à Carrefour"*, livre-t-elle, témoignage d'une autre bénévole à l'appui.

Selon l'avocate, la peine d'un an d'emprisonnement est *"disproportionnée, incompréhensible"*, plus lourde que certaines sanctions déjà réservées à Dieppe à des passeurs "ordinaires". Soulignant que la mère divorcée n'a aucun antécédent judiciaire, elle *"demande la plus grande clémence de la cour"*.

Le président de la cour annonce que sa décision, mise en délibéré, sera rendue mercredi. Tandis que les magistrats quittent la salle, Roisin B. s'assoit lourdement sur un banc, devant la barre. Ses tremblements redoublent d'intensité, des sanglots résonnent. Encore deux nuits, au moins, à passer en prison.

**La décision a été rendue, mercredi, par la cour d'appel de Rouen. En première instance, en novembre, la prévenue avait écopé d'un an de prison ferme.**



Par [Yann Thompson](#), 20/1/2016

[http://www.francetvinfo.fr/france/nord-pas-de-calais/migrants-a-calais/une-benevole-britannique-condamnee-a-trois-mois-de-prison-ferme-pour-avoir-voulu-conduire-un-migrant-de-calais-en-angleterre\\_1277877.html](http://www.francetvinfo.fr/france/nord-pas-de-calais/migrants-a-calais/une-benevole-britannique-condamnee-a-trois-mois-de-prison-ferme-pour-avoir-voulu-conduire-un-migrant-de-calais-en-angleterre_1277877.html)

Une Britannique de 41 ans a été condamnée, mercredi 20 janvier, par la cour d'appel de Rouen (Seine-Maritime), à une peine de trois mois de prison ferme pour avoir [tenté de conduire au Royaume-Uni un mineur syrien de la "jungle" de Calais](#). Elle a également écopé de neuf mois de prison avec sursis et de cinq ans d'interdiction du territoire français.

Roisin B. avait été interpellée, le 10 novembre, à Dieppe, alors qu'elle s'apprêtait à embarquer sur un ferry avec un Syrien de 15 ans dans son coffre. Elle était allée chercher le mineur dans la

["jungle" de Calais](#), à la demande d'un migrant irakien avec qui elle entretenait une liaison. Elle avait reçu 500 livres (648 euros) pour les frais du voyage. En première instance, le 12 novembre, le tribunal correctionnel de Dieppe l'avait condamnée à une peine d'un an de prison ferme avec mandat de dépôt pour "aide à la circulation irrégulière d'un étranger".

## **Bénévole naïve ou complice d'un passeur ?**

A l'audience, lundi, Roisin B., très émue, avait fait part de ses *"regrets"* et assuré avoir agi pour *"aider"*, après avoir été *"touchée par la situation à Calais"*. Une défense *"pas recevable"*, selon l'avocate générale, qui avait estimé que l'existence d'une transaction financière portait la marque d'un *"réseau"* de passeurs.

Le procès en appel s'était tenu quatre jours après la [décision clémente](#) du tribunal correctionnel de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) à l'encontre d'un autre bénévole britannique, Robert Lawrie. L'homme n'avait été condamné qu'à une peine d'amende de 1 000 euros avec sursis, pour "mise en danger de la vie d'autrui", après avoir tenté de sauver une fillette afghane du camp de Calais. Contrairement à Roisin B., il n'avait touché aucune somme d'argent et n'avait pas prémédité son acte.

## **Une libération d'ici février**

Incarcérée depuis le 12 novembre, Roisin B. a déjà purgé plus des deux tiers de sa peine. Elle devrait donc pouvoir rentrer chez elle, dans la banlieue de Londres, dans les prochaines semaines. *"Je vais voir s'il est possible d'obtenir une réduction de peine pour qu'elle puisse sortir avant le 12 février"*, a indiqué, mercredi, à francetv info, son avocate, Najma Ouchene.